

ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

réglementation

Question écrite n° 84368

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le décret n° 2014-1021 du 8 septembre 2014 instituant une indemnité forfaitaire de formation allouée aux personnels enseignants et d'éducation stagiaires. Il lui demande de bien vouloir lui dresser un bilan de ce dispositif depuis sa mise en œuvre.

Données clés

Auteur: M. Pierre Morel-A-L'Huissier

Circonscription: Lozère (1re circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 84368

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : <u>7 juillet 2015</u>, page 5118 Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)